

Des professionnels inquiets par le travail dissimulé

La Fédération des entreprises de production d'animation, de sonorisation, d'éclairage et de spectacle ouvre à Hayange un bureau pour l'Alsace-Lorraine. Rencontre avec Pascal Roche-Régnier, président fondateur de la Fepases.

La Fepases touche un public de professionnels restreint. Quel rôle joue-t-elle auprès de ses 100 adhérents ?

Pascal ROCHE-REGNIER : « Notre fédération syndicale est fondée sur l'article L-412 du code du travail. Elle a trois objets principaux : la valorisation, la défense et l'étude des intérêts de ses membres et de tous les professionnels du spectacle et de l'animation. Ne peuvent d'ailleurs y adhérer que les entreprises individuelles officiellement déclarées auprès des autorités compétentes, en aucun cas des intermittents. Mais notre action vise également les nombreux travailleurs dissimulés qui sévissent dans notre secteur d'activité. Nous tenons à les informer, ainsi que les consommateurs, des risques qu'ils encourent à s'inscrire en fraude par rapport au code du travail, à savoir trois ans d'emprisonnement et jusqu'à 45 000 € d'amende, sans compter les redressements de cotisations fiscales et sociales auxquelles ils se sont substitués en dissimulant leur

activité. Les consommateurs l'ignorent souvent mais le législateur les considère comme employeur occasionnel lorsqu'ils font appel à ce type de prestataires. S'ils se font prendre, leur responsabilité sera engagée au titre de la solidarité financière. »

Pourquoi l'implantation de la Fepases devenait-elle nécessaire en Lorraine ?

« Mustapha Amrouche, le président du bureau régional, a près de quarante dossiers de fraude établi sur son secteur. On estime à huit sur dix le nombre des animateurs non déclarés dans la région. L'ouverture de ce bureau fait donc suite au ras-le-bol général de nos adhérents. Avec 9 969 mariages en Lorraine pour près de 150 professionnels déclarés et à jour de leurs charges sociales et fiscales en 2006, certains d'entre eux ne sont sollicités que sept ou fois dans l'année. Ils ne parviennent plus à assumer leurs charges, précisément à cause de ce travail dissimulé. Ils ont besoin de gens sur place pour les défendre. »

Au-delà de la dissuasion,



Mustapha Amrouche vice-président de la région lorraine, Thierry Chailier, secrétaire fédéral et Pascal Roche Régnier, président national.

de quels moyens d'agir disposez-vous ?

« Dans l'Hérault, nous sommes sur point de cosigner une convention de partenariat entre la Fepases et l'Ursaff, les Assedic, la Drac, la Direction départementale du travail et la Préfecture. Elle instaure une collaboration étroite entre la Fepases et les pouvoirs publics. Nous leur faisons part de nos difficultés et eux s'engagent à agir, par le biais d'opération de contrôle, sur les salons de ma-

riage pour ne donner qu'un exemple. Nous espérons pouvoir établir le même type de convention dans nos onze bureaux régionaux. Et je dois rencontrer, à cet effet, tous les services concernés durant mon séjour ici. Et bien sûr, nous nous proposons d'aider les travailleurs dissimulés à trouver la forme légale la plus adaptée à l'exercice de leur profession. »

Propos recueillis par Claire FIORLETTA.